

Aide à la mobilité Activités d'encadrement pédagogique

Procédure 2024

L'École doctorale 101 (ED 101) attribue des aides pour les déplacements et les frais de séjour des doctorants impliqués dans des activités d'encadrement pédagogique d'étudiants de Licence et/ou de Master qui conduisent à un déplacement en France ou à l'étranger.

OBJECTIFS

Favoriser l'implication des doctorants dans la formation des étudiants de Licence et de Master.

Contribuer au développement d'une dimension nationale et internationale dans les activités pédagogiques des doctorants.

CONDITIONS

- Le doctorant est inscrit à l'ED 101 au 15 janvier 2024.
- **Dates limites de dépôt des dossiers à l'école doctorale :**
 - o **28 mars 2024 à midi**
 - o **20 juin 2024 à midi**
 - o **21 octobre 2024 à midi**

SOUTIEN FINANCIER

Il prend la forme du versement d'une aide forfaitaire.

Ne pouvant effectuer de transfert de fonds en direction d'un compte bancaire personnel, l'école doctorale versera sa participation à l'unité de recherche de rattachement du doctorant concerné.

**Montant maximum de l'aide : 300 € pour un déplacement à l'étranger
100 € pour un déplacement en France.**

MODALITES DE PRESENTATION

La demande comprend deux parties réunies en un seul document de 2 pages (voir formulaire de référence) :

- ❖ Le projet
- ❖ Un budget prévisionnel (transport, hébergement et repas), à détailler ligne par ligne
- ❖ Un justificatif de la participation du doctorant à l'encadrement pédagogique.

DEPOT DE LA DEMANDE :

- Adresse électronique de communication : coly@unistra.fr